



Transports scolaires : ALEOP, encore une augmentation !

La loi NOTRe a transféré la compétence « transports scolaires » du département vers la région depuis le 1^{er} septembre 2017.

Lors du CDEN (conseil départemental de l'Education Nationale) du 6 février 2025, FO a fermement condamné la hausse des tarifs du transport scolaire. Le coût des transports scolaires a plus que doublé en 6 ans, passant de 80 euros en 2019 à 170 euros en septembre 2025.

INACCEPTABLE !

Après s'être attaquée aux subventions des associations culturelles ou « sociales », la présidente du conseil régional s'attaque désormais au pouvoir d'achat des salariés en particulier celui des plus modestes.

FO rappelle que la spécificité rurale du département de la Mayenne impose déjà le transport à certains élèves. Ceci est d'autant plus vrai avec les fermetures de classes ou d'écoles qui contraignent les familles d'opter pour un transport scolaire pour leurs jeunes enfants.

L'augmentation décrétée par la région est un choix politique orienté, mais aussi un choix contraire à l'égalité des droits.

Pour FO, il est inacceptable que certaines familles de salariés paient le « prix » pour accéder à l'école.

L'instruction publique est obligatoire et par conséquent gratuite.

Il doit en être de même pour les transports scolaires.

Force Ouvrière réitère sa demande de gratuité de tous les transports scolaires sur le territoire ligérien au regard de l'obligation de gratuité de l'école publique.

Laval, le 18 février 2025

Union Départementale des Syndicats FO 53

Bourse du travail - 6 rue Souchu Servinière - 53000 Laval

Tél. : 02 43 53 42 26 – @ : udfo53@force-ouvriere.fr

FNEC-FP FO 53, syndicats FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : fnecfpo53@gmail.com